

LA FAÇADE SCIENTIFIQUE DES ALCOOLIERS :

L'IREB

Association
Addictions
France



DÉCRYPTAGES N° 7

Bernard BASSET
Franck LECAS
Alain RIGAUD

OCTOBRE

20
15



OCTOBRE 2015 Numéro 7

LA FAÇADE SCIENTIFIQUE DES ALCOOLISERS



L'IREB *Bernard BASSET*
Franck LECAS
Alain RIGAUD

Note des auteurs : certains textes en anglais, cités dans ce document, ont été traduits par nos soins. Nous sommes seuls responsables de ces traductions.

Une orientation scientifique balisée

6

Des sujets politiquement exclus

7

Comment trouver des cautions scientifiques ?

8

Une absence dans le comité scientifique

8

Les véritables parrains de l'IREB

9

Conclusion «Follow the money»

9



Le lobby de
l'alcool, tout comme le
lobby du tabac, et sur le même
modèle, a développé depuis des
décennies une stratégie d'influence qui
repose notamment sur une présence partout
où le sujet de la consommation d'alcool et de
ses effets peut être évoqué. Cette occupation
du terrain, pourrait-on dire, vise à prévenir ou
atténuer une présentation négative des boissons
alcooliques qui aurait un impact commercial.
Ainsi le lobby de l'alcool en France a investi
depuis 1971 le champ scientifique en créant
son propre organisme, l'IREB, l'Institut
de Recherches Scientifiques sur les
Boissons.

Une orientation scientifique balisée

En se référant aux rapports d'activité de l'IREB, aux études ou recherches soutenues par cet organisme, ainsi qu'au programme de ses colloques¹, on peut discerner les axes privilégiés par l'IREB en matière de recherche sur l'alcool :

- Les neurosciences
- La biologie,
- La physiopathologie,
- Le métabolisme de l'alcool
- La génétique, dont les facteurs prédictifs individuels d'abus et de dépendance, et l'environnement familial ou proche des personnes, la vulnérabilité sociale, les relations interpersonnelles...
- Les données d'observation sur la consommation,
- La culture, l'histoire, la créativité, l'art et la littérature, la politique, l'éthique, l'économie...
- Les populations spécifiques (jeunes, femmes) et les situations à risques (conduite, travail, grossesse).

L'orientation générale de l'IREB est exprimée dans son appel d'offres pour le soutien aux équipes de recherche en 2014 :

A l'interface des sciences biomédicales et des sciences humaines et sociales, l'analyse des poids respectifs (et leur interaction) entre les facteurs génétiques et d'environnement (événements de vie, influence des parents, des pairs, facteurs de vulnérabilité, régulations épigénétiques, etc.) dans la consommation d'alcool, l'abus et la dépendance est un domaine de recherche que l'Ireb continuera de soutenir prioritairement en 2014.

Ce qui transparait à la lecture des documents de l'IREB, ce sont des priorités implicites, fortes mais non exprimées :

- La recherche sur les facteurs individuels dans la consommation d'alcool (génétiques, neurobiologiques, environnement familial),
- La recherche sur une histoire multiséculaire de la consommation, des populations ou des situations à risques bien circonscrites.

Cette priorité nette mise sur les facteurs individuels de consommation est parfaitement cohérente avec la thèse du lobby de l'alcool : la responsabilité est avant tout celle du consommateur et non celle du produit, des producteurs et distributeurs d'alcool. Et s'il est responsable, il n'est pas forcément coupable, cela peut venir de ses gènes, de sa biologie personnelle ou de son entourage. Les priorités de recherche de l'IREB viennent ainsi en appui à une stratégie globale qui vise à exonérer les alcooliers de toute part de responsabilité dans les dommages sanitaires et sociaux considérables liés à la consommation d'alcool.

1 • <https://www.ireb.com>

Des sujets politiquement exclus

L'appel d'offres, déjà cité, précise que :

«Ne font pas partie des thèmes de recherches de l'Ireb les actions de prévention primaire».

Rappelons que la prévention primaire vise à diminuer la survenue d'une maladie ou d'un problème de santé en agissant sur les facteurs de risques. Cette exclusion, explicite cette fois, a une conséquence automatique : l'IREB ne soutiendra pas de recherches ou d'études qui pourraient mettre en cause la responsabilité collective dans les dommages liés à la consommation d'alcool. En effet, s'aventurer sur ce terrain conduirait à s'interroger sur les mesures de prévention les plus efficaces, pour lesquelles la littérature scientifique est déjà fournie², mais moins favorable aux thèses du lobby de l'alcool :

- La limitation du marketing et de la publicité est une mesure efficace et efficiente,
- Les mesures visant à limiter l'accès à l'alcool sont efficaces : en premier lieu l'augmentation des prix dont l'efficacité est maximale ; l'encadrement réglementaire de la vente d'alcool (interdictions partielles ou totales en certains lieux ou certaines circonstances) ; la restriction des points de vente ou horaires est très efficace chez les jeunes, ainsi que la fixation d'un âge minimum pour acheter de l'alcool.

On comprend aisément que ce champ soit d'emblée exclu pour l'IREB car il conduirait mécaniquement à proposer des politiques de prévention efficaces mais peu favorables au développement du commerce de l'alcool.

Si la consommation en population générale est abordée sous l'angle historique, culturel etc., le lien entre le niveau global de consommation dans un pays et l'importance des conséquences sanitaires et sociales est soigneusement évité. La loi empirique de Ledermann documente la relation statistique, jamais démentie, entre le volume de consommation par habitant dans une population et le nombre des buveurs excessifs, et par voie de conséquence avec l'incidence des cancers, cirrhoses, démences alcooliques... Le lobby de l'alcool a toujours contesté ce lien statistique, parfaitement établi, pour une raison qui n'a rien à voir avec la science. Admettre cette relation de cause à effet amène à la conclusion que pour réduire les conséquences sanitaires et sociales, il faut avant tout diminuer la consommation d'alcool de l'ensemble de la population. Une conclusion évidemment impensable pour les alcooliers qui financent l'IREB. C'est pourquoi, les axes de recherche de l'IREB portent sur des populations ou situations circonscrites, délimitées (grossesse, jeunes, sécurité routière...) qui interféreront le moins possible avec le développement du secteur économique.

Pour l'IREB, limiter les dommages, c'est avant tout limiter les dommages pour le lobby de l'alcool.

² • Guillemont Juliette et al. « Interventions validées ou prometteuses en prévention de la consommation d'alcool chez les jeunes : synthèse de la littérature », *Santé Publique*, 2013/N°1 Suppl. SI, p. 37-45.

Comment trouver des cautions scientifiques ?

Une fois le champ de recherche balisé et les sujets dangereux évités, il convient de trouver des cautions scientifiques à cette entreprise. Le moyen le plus classique, particulièrement dans cette période de restrictions de crédits, est évidemment de soutenir financièrement des études ou des recherches. La manœuvre nécessite habileté afin de ne pas inquiéter les chercheurs soucieux de leur indépendance et de leur intégrité scientifiques. On a vu que le choix des priorités traçait des frontières implicites ou explicites afin de ne pas gêner la politique commerciale du lobby. A l'intérieur de ces limites, l'IREB a tout intérêt à respecter l'indépendance des scientifiques. L'organisme la garantit dans sa charte éthique.

L'IREB peut ainsi valoriser des études menées par des scientifiques de qualité indiscutables, mais sur des sujets qui sont peu ou pas dangereux pour la stratégie commerciale. L'IREB s'achète ainsi les noms qui le valorise et qui, indirectement, valorise l'image du lobby de l'alcool et le dédouane des conséquences de sa politique commerciale. C'est l'objectif principal de l'IREB. On ne saurait trop mettre en garde les chercheurs intègres qui, en toute bonne foi, sont instrumentalisés à des fins qui n'ont rien à voir avec la recherche scientifique.

Ces personnalités devraient se souvenir de la mésaventure de Jean-Pierre Changeux, ancien président du Comité consultatif national d'éthique, scientifique intègre et respecté, mais qui avait eu l'imprudence d'accepter un financement de l'industrie du tabac pour ses recherches. En 2012, l'industrie du tabac a jeté son nom en pâture au public³ pour prétendument démontrer que leurs investissements dans la recherche ne poursuivaient pas que des fins commerciales. Le lobby du tabac s'était acheté un nom, et Jean Pierre Changeux a reconnu sa naïveté. Les personnalités qui acceptent aujourd'hui de cautionner l'industrie de l'alcool devraient méditer cette histoire édifiante.

Une absence dans le comité scientifique

Les membres du comité scientifique sont des spécialistes des axes prioritaires de recherche retenus par l'IREB. On peut tout de même s'étonner que dans ce comité ne figure aucun alcoologue ou addictologue. Cette absence, étonnante compte tenu de l'objet de l'IREB, peut s'expliquer de deux manières :

- soit l'IREB ne souhaitait pas la présence d'un spécialiste défendant des thèses en désaccord avec celles du lobby de l'alcool,
- soit aucun alcoologue ou addictologue n'a voulu se compromettre dans cette entreprise.

3 • Comment le lobby du tabac a subventionné les labos français, *Le Monde*, du 31 mai 2012

Les véritables parrains de l'IREB

Sans surprise, les financeurs de l'IREB sont des grands groupes alcooliers : Bacardi-Martini France, Brasseries Kronenbourg, HEINEKEN France, Rémy Cointreau et Pernod Ricard. On peut difficilement penser que ces groupes industriels investissent de manière désintéressée dans la recherche. Ils cherchent à se positionner comme des acteurs légitimes sur le champ scientifique en évitant soigneusement les sujets risqués.

L'IREB est un appendice du lobby de l'alcool sur le champ scientifique, tout comme Avec Modération ! l'est sur le champ de la prévention. Ses parrains sont, sans surprise, en grande partie les mêmes. Le but est de contester et de délégitimer les recherches et les actions des acteurs de santé.

Conclusion «Follow the money»

La politique scientifique de l'IREB est l'illustration de la règle d'airain :

On est toujours dépendants de ses financeurs.

Cet adage éternel est la clé de l'analyse pour comprendre les motifs de création de l'IREB, sa politique scientifique, sa recherche de légitimité, le tout en fonction des intérêts bien compris du lobby de l'alcool.

Décryptages N° 6

Alcool et santé :

Une préoccupation internationale

Décryptages N° 5

Les méthodes du lobby de l'alcool :

Ou comment inciter les jeunes à boire

Décryptages N° 4

La cible du lobby de l'alcool :

Les jeunes - Les raisons de la mise

en cause de la loi Evvin

Décryptages N° 3

Publicité sur les boissons alcooliques :

Les véritables objectifs du lobby

de l'alcool

Décryptages N° 2

La loi Evvin sur les boissons alcooliques :

de quoi parle-t-on ?

Décryptages N° 1

Le débat actuel de la loi Evvin





Déjà paru dans la collection • DÉCRYPTAGES

Le lobby de
l'alcool, tout comme le
lobby du tabac, et sur le même
modèle, a développé depuis des
décennies une stratégie d'influence qui
repose notamment sur une présence partout
où le sujet de la consommation d'alcool et de
ses effets peut être évoqué. Cette occupation
du terrain, pourrait-on dire, vise à prévenir ou
atténuer une présentation négative des boissons
alcooliques qui aurait un impact commercial.
Ainsi le lobby de l'alcool en France a investi
depuis 1971 le champ scientifique en créant
son propre organisme, l'IREB, l'Institut
de Recherches Scientifiques sur les
Boissons.



RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
FONDÉE EN 1872 PAR LOUIS PASTEUR ET CLAUDE BERNARD

www.addictions-france.org • contact@addictions-france.org

ANPAA - 20 rue Saint-Fiacre, 75002 Paris • Tél. : 01 42 33 51 04

Suivez-nous sur :

 @AddictionsFr

 Association Addictions France

 Association Addictions France

